

# Le Monde

POL

" Depuis les années 1990, le sous-emploi s'est étendu "

831 mots

19 août 2010

Le Monde

LEMOND

7

Français

© Le Monde, 2010. Tous droits réservés.

## ENTRETIEN

Françoise Milewski, économiste à l'**OFCE** - le centre de recherche en économie de Sciences Po -, a publié, dans la revue de l'**OFCE**, un article sur l'inefficacité des politiques publiques sur l'égalité professionnelle.

Pourquoi les politiques qui promeuvent l'égalité hommes-femmes ont-elles tant de mal à porter leurs fruits ?

Ces politiques butent sur un problème souvent négligé, celui de la cohérence des mesures. Des progrès ont été accomplis, en particulier au plan juridique avec le droit de la non-discrimination, mais l'évolution du marché du travail a conduit à dégrader la situation. Depuis les années 1990, le sous-emploi s'est étendu. Il résulte des stratégies de concurrence et de compétitivité, qui ont conduit à des politiques de flexibilité.

Ce sous-emploi concerne tout particulièrement les femmes, qui constituent les gros bataillons de la précarité. Ainsi, on a une contradiction entre d'un côté des politiques particulières qui affichent une volonté d'égalité et, de l'autre, des politiques générales qui créent de nouvelles formes d'inégalités sur le marché du travail. Les premières sont le plus souvent des mesures de compensation et de correction des inégalités que les secondes ont suscitées.

Pourquoi les femmes, qui ont en moyenne un niveau d'éducation plus élevé que les hommes, forment-elles les gros bataillons du temps partiel de la précarité ?

Les progrès de l'éducation sont indéniables. Ils permettent à certaines femmes d'accéder à des emplois hautement qualifiés, même si elles demeurent toujours discriminées dans leur déroulement de carrière : le plafond de verre n'est pas brisé ! Dans le même temps, au bas de l'échelle, la précarité et la pauvreté se développent. Les femmes représentent 82 % des temps partiels et un peu plus de 60 % des CDD. Comment dès lors s'étonner que, malgré les progrès de l'éducation, près de 80 % des emplois à bas salaires soient occupés par des femmes ? L'évolution du marché du travail dans la crise récente en est l'illustration. Travaillant davantage dans le tertiaire que dans l'industrie, les femmes ont été moins concernées par les suppressions d'emplois mais plus par les réductions d'horaires, les contrats courts et de faible durée. C'est donc bien l'évolution du marché du travail qui explique les nouvelles formes d'inégalités.

Quels sont, selon vous, les facteurs sociaux qui nourrissent cette évolution ?

C'est parce qu'elles sont en situation d'infériorité dans la société que les femmes sont contraintes d'accepter les " mauvais " emplois, ou les moins rémunérateurs, et que leur progression de carrière est inférieure à celles des hommes. Certes, la norme n'est plus celle de la femme au foyer mais les femmes assument encore environ 80 % du noyau dur des tâches domestiques et parentales : les progrès du partage sont très ténus ! De plus, l'insuffisance des modes de garde de la petite enfance (surtout de 0 à 3 ans), en quantité et en qualité, pèse lourdement. Certaines femmes interrompent leur travail ou réduisent leurs horaires lorsqu'elles sont confrontées à une offre de garde insuffisante ou trop coûteuse. Les moins qualifiées d'entre elles ont ensuite beaucoup de mal à se réinsérer dans l'emploi. Ainsi, au temps partiel imposé par les entreprises s'ajoute le temps partiel formellement choisi mais en pratique " imposé " par la société. Et si en moyenne, le niveau d'éducation des filles est supérieur à celui des garçons, nombre d'entre elles sont encore orientées vers des activités et des secteurs moins porteurs. La ségrégation professionnelle a encore de beaux jours devant elle.

Que préconisez-vous pour que les politiques publiques réduisent les inégalités hommes-femmes sur le marché du travail ?

C'est à plusieurs niveaux qu'il faut agir. Le droit de la non-discrimination doit être davantage mis en

oeuvre. Le corpus juridique existe, en particulier au plan européen, il doit être utilisé. Il commence à l'être en France, avec le développement des recours et des plaintes, mais ce n'est qu'un début. De plus, il faut surmonter les causes qui mettent les femmes en situation d'infériorité sur le marché du travail, en particulier en augmentant le nombre de places en crèches.

Il faut enfin des lois contraignantes. Nous en sommes à la énième loi sur l'égalité salariale, sans que celle-ci ait fait des progrès, au contraire : on connaît le sort de lois sans sanctions. Un moment promis, la loi sur les pénalités financières pour les entreprises qui ne mettraient pas en oeuvre une politique d'égalité professionnelle et salariale est sans cesse reportée, au nom du calendrier parlementaire, des priorités, ou de la crise. Sa présentation dès l'automne serait un test d'une volonté effective de mise en oeuvre de l'égalité. Mais tout cela doit être accompagné de l'arrêt des politiques de flexibilité qui renforcent les inégalités en développant le sous-emploi.

Propos recueillis par A. Ch.

Document LEMOND0020100818e68j00016